



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-06

Objet : Convention coopération Centre Ressources Territorial Ouest 82

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de coopération avec le Centre de Ressources Territorial Ouest 82. Cette convention vise à préciser le partenariat entre le CRTO et la commune pour permettre aux personnes âgées de vieillir à leur domicile le plus longtemps possible.

Fait à Lafrançaise,
Le 27 février 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

